

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Mai 1876.

Bulletin politique.

Le plus important des portefeuilles, celui auquel aboutissent les plus sérieuses affaires d'administration et de gouvernement et les intérêts politiques, c'est le portefeuille de l'intérieur. Il vient d'être donné à gauche en la personne de M. de Marcère. La gauche l'a demandé et obtenu. Elle est en liesse, elle triomphe et pense avoir la France en son pouvoir. Quand M. Ricard fut nommé, elle le jugea, tout d'abord « inacceptable », elle avait fini par être contente de ses services. M. de Marcère n'a pas à surmonter le premier ennui d'un mauvais accueil ; on l'a vu d'emblée l'objet des hommages et des félicitations de la gauche, parce qu'il était son candidat et qu'il est en quelque sorte son élu.

Les radicaux comptent sur lui, pour faire « bonne garde » autour de la République, et M. Gambetta gouvernera sous son nom. Quoique celui-ci ait un jour déclaré à l'Assemblée nationale qu'une Constitution républicaine qui serait son ouvrage n'aurait pas une grande valeur, il trouve très-bon qu'on la présente aujourd'hui, non-seulement comme rigoureusement obligatoire, mais même comme revêtue d'un caractère définitif et éternel. M. Gambetta encourage M. de Marcère dans son interprétation qui déclare « factieuse » toute espérance tirée de la révision ; cette interprétation, en opposition avec la loi, a ravi les jacobins ; elle est comme une auréole au front du nouveau ministre de l'intérieur, et permet de tout espérer de son zèle.

On croit bien qu'il faudra de temps en temps l'aiguillonner sur le chemin de la « République progressive », mais ceci est affaire de tactique et de calcul, et les habiles du radicalisme se chargeront de faire marcher M. de Marcère sans qu'il ait trop l'air de s'en douter.

Les aventures révolutionnaires où s'est jeté notre pays, depuis quatre-vingts ans, nous avaient fait connaître bien des sortes de politique. Chaque parti, chaque homme même avait sa façon de comprendre le gouvernement, qui ne ressemblait ni à celle de ses devanciers ni à celle de ses rivaux. Mais il était réservé à notre temps d'inventer de toutes les politiques la plus étrange et la moins rationnelle, — la politique posthume. M. Ricard se survivra ainsi de la façon la plus imprévue. M. de Marcère prendra succession du ministre mort, n'ayant pas même à se réserver le bénéfice d'inventaire. Il compte, sans doute, pour faire accepter les vues du défunt sur la compassion que ne peut manquer d'inspirer aux Chambres le triste sort de l'ancien président du centre gauche.

Que M. de Marcère ait eu l'ambition de se hisser jusqu'à la situation qu'occupait M. Ricard, que les républicains n'aient pas vu sans plaisir cette tentative, que le successeur de M. Ricard compte pour se maintenir au pouvoir sur la sensibilité des deux Chambres, c'est concevable quoique bien nouveau. Mais tout le monde sait présentement que M. le maréchal s'était d'abord prononcé vivement contre l'attribution à M. de Marcère du portefeuille de l'intérieur. Tout

le monde sait qu'il a fini par céder. En serait-il toujours de même ? Dans la circonstance présente, la résistance était facile à justifier.

M. de Marcère, en effet, n'est pas un bourgeois grisé par ses illusions comme M. Ricard ; c'est un ambitieux qui n'a pas fait profession de s'attarder à des scrupules qui eussent arrêté tout autre que lui ; M. de Marcère est un transfuge du parti conservateur ; il fit dans la dernière Assemblée successivement parti des groupes de droite et des groupes de gauche. On l'a connu légitimiste ; il passe pour républicain modéré ; sait-on ce qu'il est ? Aujourd'hui sa politique personnelle est, et paraît devoir rester plus accentuée dans le sens révolutionnaire que celle de M. Ricard. Il plaie à M. Gambetta et n'inspire pas à M. de Rochefort cette répulsion dédaigneuse qui se traduisait contre son devancier par des railleries envenimées dans le journal les « Droits de l'Homme ». Nous demandons si, dans le cas où M. Gambetta serait président de la République, son journal dirait plus ou mieux d'un ministre choisi librement par l'ancien dictateur, qu'il ne dit de M. de Marcère choisi à regret par M. le maréchal de Mac-Mahon, nous pourrions presque dire imposé.

Les sceptiques nous objecteront sans doute que l'expédition qui porte M. de Marcère à une place qu'il ne pouvait occuper que dans une période plus troublée que la période actuelle, est éminemment transitoire ; que, puisque la politique de M. Ricard n'était pas viable du vivant de ce ministre, à plus forte raison ne l'est-elle pas après sa mort ; que, par conséquent, M. de Marcère sera emporté, culbuté, reporté sur son siège de député par l'inexorable logique des événements et des idées.

Nous répondons que nous ne contestons rien de tout cela, que ce qui nous chagrine et nous effraye même, ce n'est point de voir M. de Marcère devenir ministre, mais M. le maréchal ne point s'y opposer.

D'après l'ensemble des informations venues de Berlin, l'entente serait complète entre les trois empires d'Allemagne, de Russie et d'Autriche ; mais on ne dit pas au juste sur quoi elle s'est faite. Il paraît même probable que les conférences n'ont abouti à aucun résultat positif. La note Andrassy, transformée, est devenue la base d'un mémoire qui doit être communiqué aux autres puissances signataires du traité de Paris de 1856. Ce mémoire ne paraît être qu'un plan de réformes analogue à celui que nous avons publié. Sur cette question des conseils à donner à la Sublime-Porte, il était difficile que les trois empires alliés ne s'entendissent pas. Jusque-là, rien n'est fait. On ne voit pas que les hauts personnages réunis en conférence à Berlin aient été au-delà. Certains renseignements donnent, il est vrai, à croire que la Russie se trouve substituée à l'initiative que l'Autriche avait prise d'abord, mais dont les conséquences ont paru l'arrêter. C'est à elle que serait plus particulièrement dévolue l'action ; elle aurait à obtenir de la Turquie des garanties sérieuses, et des insurgés une pleine soumission.

C'est sur ce point qu'il serait intéressant d'avoir plus de renseignements que n'en ont laissés transpirer les chanceliers des trois empires. Dans ce règlement international des affaires turques, la question de l'exécution est sans contredit la plus importante. Elle est restée obscure pour le public et pro-

bablement non résolue pour les ministres d'Allemagne, de Russie et d'Autriche, parce qu'il est évident que chacune de ces trois puissances poursuit, en dehors de l'objectif commun, un but particulier.

A s'en tenir à la politique traditionnelle de la Russie, aux anciennes accusations qui se sont élevées contre elle à chaque soulèvement des provinces de l'empire ottoman, il ne serait pas tout à fait rassurant de la voir prendre ce rôle actif de pacificateur ; devant lequel a reculé l'Autriche. Cela pourrait faire supposer un accord de la Russie et de l'Allemagne plus intime que celui qui est affiché, une communauté de vues secrètes à laquelle n'aurait pas été initiée l'Autriche. On touche là à des conjectures délicates, qui auraient besoin d'être éclairées par de plus amples informations.

Quoi qu'il en soit, au point où les conférences de Berlin en sont restées, on ne peut y voir une solution de la question turque. Pendant que la diplomatie s'ingénie à trouver des moyens d'arrangement, l'insurrection grandit et l'empire ottoman, qui n'a plus d'autre garant de son intégrité qu'un traité précaire, s'affondre. Que fera à cet état de choses l'adjonction de la France, de l'Angleterre et de l'Italie appelées en conseil par les autres puissances ? D'ici à ce qu'elles aient approuvé le mémoire, l'empire des Osmanlis sera probablement trop malade pour qu'on puisse songer encore à le soutenir. Il resterait alors à régler cette redoutable succession qu'on appelle depuis cinquante ans la question d'Orient, et en vue de laquelle travaillent plus ou moins ceux qui ont l'air aujourd'hui de ne vouloir chercher que la pacification des provinces insurgées et la régénération de la Turquie.

Chronique générale.

Nous avons emprunté hier au *Rappel*, journal radical, les éloges décernés au nouveau ministre de l'intérieur, M. de Marcère. La même feuille contient les lignes suivantes au sujet de M. Faye, qui vient d'être appelé à remplacer M. de Marcère comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur :

« M. Faye est un membre de la gauche proprement dite. Avocat à Marmande, maire de cette ville après le 4 septembre jusqu'à l'avènement de M. de Broglie, qui le révoqua, M. Faye fut élu député de Lot-et-Garonne aux élections complémentaires du 2 juillet 1874.

« Républicain de vieille date, M. Faye a joué un rôle assez important dans l'ancienne Assemblée, dans les négociations de groupes parlementaires. Au 20 février dernier, il fut élu par l'arrondissement de Marmande, et lors de la constitution du bureau de la Chambre, il fut élu questeur.

« M. Faye est un orateur distingué, qui a prononcé quelques bons discours sur les questions d'affaires pour lesquelles il a une compétence spéciale. »

Le *Journal des Débats*, sans doute sur bons renseignements, déclare que M. Coirentin-Guyho n'a pas renoncé, comme on l'a annoncé, au dépôt de son projet d'amnistie mitigée ; il est seulement décidé à ne le déposer qu'après le rejet des propositions d'amnistie, avec lesquelles il ne veut pas qu'on le confonde ; il espère alors obtenir

non-seulement l'appui de la gauche, mais même celui du gouvernement.

Les *Tablettes d'un spectateur*, qui ont quelquefois de bonnes informations, donnent la nouvelle suivante, qui paraîtra vraisemblable et que l'on aimerait à croire vraie :

« Ça n'a été ni sans difficultés ni sans tiraillements qu'une véritable crise ministérielle a pu être évitée.

» Pour vaincre la résistance du maréchal à l'entrée de M. de Marcère dans le cabinet, il a fallu que le ministère se montrât aussi uni que ferme.

» Et encore cela a failli ne pas suffire.

» Dans la réunion tenue par les ministres dimanche matin place Vendôme, M. Dufaure avait reçu la mission de ses collègues de présenter une dernière fois au maréchal le choix de M. de Marcère comme irrévocablement arrêté par le conseil, en déclarant que si ce choix n'était point agréé le cabinet tout entier se verrait obligé de remettre sa démission. »

Le prince Napoléon a été élu député par 6,000 voix dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Les journaux républicains disent que le prince est revenu de Corse en toute hâte, afin de prendre part à la discussion de la proposition d'amnistie. Il prononcera un long discours en faveur du projet de la gauche.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ce bruit, mais nous n'y voyons rien d'in vraisemblable. Le prince qui a rompu nettement avec son cousin et avec tout le parti impérialiste cherche à se concilier les sympathies de la démagogie avec laquelle, du reste, il affichait déjà, sous l'Empire, une certaine affinité.

Il sera curieux de voir quel accueil lui fera le parti républicain, et comment le parti de M. Rouher luttera contre un prince qui a autant de droits que le prince impérial à invoquer l'appel au peuple.

Le parti bonapartiste affecte beaucoup de dédain à son égard. C'est peut-être un tort, car tout le monde devine ce jeu-là. Nous savons tout ce qu'on peut dire contre le prince Napoléon, qui ne jouit pas d'une grande considération dans l'armée et n'a su conquérir aucun lustre sur les champs de bataille. Mais cela ne tire pas à conséquence aujourd'hui. Quand le prince Louis-Napoléon est rentré en France en 1848, personne non plus ne le prenait au sérieux, et il n'avait pour gloire militaire que les deux équipées de Strasbourg et de Boulogne.

Le prince Jérôme-Napoléon a de plus que lui l'intelligence, l'ambition remuante, les instincts démagogiques plus accentués et un certain talent d'orateur.

On l'a appelé jadis « un César déclassé », le mot est resté, il peut lui servir maintenant pour grouper autour de lui les déclassés de tous les partis qui sont en quête d'un point d'appui pour leur ambition.

Qu'importe le peu de considération qui s'attache à sa personne. Son cousin n'en avait guère plus que lui quand la France le nommait député, puis président de la République. Ne voyons-nous pas chaque jour arriver au pinacle des gens dont l'honneur a subi de singuliers accrocs ? L'opinion, à cette heure, est indulgente pour les réputations douteuses ; elle a même du goût pour

les hommes qui ont traîné leur vie dans toutes les faiblesses, comme ces robes qui ont balayé tous les trottoirs et sur lesquelles tout le monde a marché.

Le prince Napoléon, comme tant d'autres, peut venir à son heure. (Union.)

Dans sa Chronique judiciaire, l'Union fait les réflexions suivantes au sujet de l'affaire Menu de Saint-Mesmin, dont nous avons déjà parlé :

« Ruiner les pauvres, accroître la pénurie des affamés, voilà un procédé peu aimable et qui avait même passé jusqu'à présent pour tout-à-fait odieux. Eh bien ! cette appréciation était erronée, calomnieuse même ; c'est la majorité du conseil municipal de la Seine qui vient de faire cette découverte. Il est parfaitement permis d'appauvrir les indigents, et d'enlever aux établissements qui les font vivre une partie des ressources qui leur sont nécessaires, lorsque ces maisons sont dirigées par des prêtres ou des religieuses, par des frères ou par des sœurs de charité.

« Vous aviez cru peut-être qu'il fallait à tous ceux qui souffrent, à ceux qui commencent comme à ceux qui finissent, aux enfants comme aux septuagénaires, pour les fortifier et les consoler, la nourriture de l'âme comme celle du corps. Erreur encore ! La religion gâte ce qu'elle touche, et ceux qui la représentent doivent disparaître.

« Ah ! vous êtes nourris par les petites sœurs des pauvres ! Ah ! votre maison de refuge a pour directeur un père Lazariste ! Ah ! ce sont des frères qui vous apprennent à lire, enfants, et des religieux qui vous tendent l'écuelle de soupe, vieillards ! Jetez-moi bien vite grammaire, cahiers et dîners dans le ruisseau de la rue, restez-y vous-mêmes, les jeunes pour y pourrir, les autres pour y mourir ; qu'importe la vile nourriture matérielle que je ne vous donne plus ? Vous me devez un fier remerciement, car je vous donne bien autre chose.

« Je vous donne la libre-pensée en guise de pain, la haine de la religion en guise de croyance, et le désespoir en guise de consolation, et par-dessus le marché je fais une économie. Allons, remerciez-moi de l'amour que je vous témoigne et du zèle avec lequel je vous défends contre l'obscurantisme et la superstition. Je suis un bon père, et vous m'êtes bien autrement redevables que les anciens pauvres aux rois de France qui leur donnaient, dans la mesure du possible, la poule au pot, quand même je vous ôterais le pain de la bouche.

« Si les directeurs ecclésiastiques des maisons de refuge et des établissements hospitaliers sont ainsi traités, il faut croire que les directeurs laïques vont filer des jours d'or et de soie. Peut-être va-t-on reporter sur ceux-ci les bienfaits administratifs retirés à ceux-là. L'exclusion du caractère religieux va ouvrir devant eux les plus brillantes perspectives, et ils posséderont, avec toutes les faveurs, toutes les vertus.

« Hélas ! tel n'est pas le cas du sieur Menu de Saint-Mesmin, directeur du groupe scolaire d'Auteuil. C'était cependant bien un laïque celui-là. Il en avait l'innocence native, et la jurisprudence du conseil municipal allait ouvrir pour lui un horizon sans bornes. Ah ! pourquoi n'a-t-il pas attendu ? pourquoi s'est-il tant pressé ? il avait toutes les chances pour monter si haut, et le voilà descendu très-bas... sur les bancs de la police correctionnelle.

Pour comble de malheur il ne s'y trouve pas seul ; il faut que le nommé Miquel, son économiste, je crois, non moins laïque que lui, s'y vienne assoir avec lui, sous l'inculpation d'abus de confiance et d'escroquerie, et il est condamné à une année de prison, et Menu de Saint-Mesmin est condamné à deux années comme son complice, et ce n'est pas tout encore : les agents subalternes de l'établissement, excessivement laïques aussi, les accompagnent, ces derniers sous une prévention plus honteuse encore, devant le tribunal qui égrène sur eux quelques mois de prison. On a dit qu'un malheur n'arrivait jamais seul. Aussi a-t-il fallu qu'un tel procès éclatât juste au moment où le conseil municipal décernait à l'enseignement laïque une couronne de rosiers, et tombât sur ces roses virginales comme une bouteille d'encre. »

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Nous avons reproduit l'opinion de M. le marquis de La Rochejaquelein, candidat à la députation dans l'arrondissement de Bressuire, sur l'enseignement gratuit obligatoire et laïque. Dimanche dernier, une nouvelle réunion, comprenant huit cents électeurs, a eu lieu à Saint-Martin-de-Sanzay. M. de La Rochejaquelein a parlé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Voici un résumé de ce qu'il a dit :

« Il faut bien remarquer que les républicains ne veulent nullement la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; ils comprennent que la liberté complète, que l'indépendance serait une trop grande force pour l'Eglise ; ils n'en sont pas à la formule célèbre : « l'Eglise libre dans l'Etat libre. »

« Ce qu'ils veulent, c'est l'asservissement de l'Eglise par l'Etat, grâce à la suppression du budget des cultes.

« La révolution du siècle dernier enleva tous les biens qui faisaient vivre les membres du clergé, les corporations religieuses. Puis le gouvernement français décida qu'il leur serait donné un traitement comme indemnité. C'est cette indemnité que prétendent supprimer les républicains.

« Que deviendront les hommes ayant des sentiments religieux, ou qui simplement ne sont pas hostiles à la religion et ne veulent pas mourir sans le secours du prêtre ?

« Où sera le prêtre ?

« Sera-ce le Conseil municipal qui décidera si la commune doit ou non supporter seule tous les frais du culte, sans avoir jamais à attendre aucune subvention du gouvernement ? Et alors la minorité des habitants, quelquefois même la majorité, sera victime des décisions du Conseil municipal ; quelle nouvelle charge pour la commune, sans que son budget reçoive aucun allègement d'un autre côté ! Car il ne faut pas s'y tromper, aucun impôt ne sera diminué, ce sera une charge de plus. Quels mécontentements, quelles haines cette situation n'engendrera-t-elle pas ?

« Le prêtre ne pourra-t-il recevoir que des particuliers, individuellement les moyens de vivre ? Alors il faudra, pour avoir recours à son ministère, ou se rendre près de lui en trop grand nombre si c'est à jour fixe, ou bien avec la crainte de ne pas le trouver. Si on est malade, on retardera très-longtemps à l'envoyer chercher, car il faudra lui payer ses honoraires comme à un médecin, le prêtre ne pouvant pas plus que le médecin vivre sans ressources, quand il n'a de sa famille aucune fortune.

« Ici, encore, vous voyez comme nous sommes loin de la vraie démocratie : l'homme peu fortuné en sera le plus souvent réduit à mourir sans le secours de la religion, parce que, lorsqu'il se sera décidé tardivement à demander le prêtre comme le médecin, l'un comme l'autre seront arrivés trop tard.

« Est-ce là ce que vous voulez, Messieurs les républicains, qui demandez ou qui promettez l'abolition du budget des cultes ?

« Si ce n'est pas cela, qu'est-ce donc ?

« Est-ce pour cela que vous vous dites les soutiens de la religion ?

« Est-ce pour cela que vous proclamez si haut que vous faites élever vos enfants dans des sentiments religieux, tout en travaillant à éloigner le prêtre du lit des moribonds ? »

Etranger.

TURQUIE.

Nous trouvons, dans une correspondance adressée de Constantinople au Temps, des renseignements fort peu rassurants sur l'attitude de la population turque depuis les événements de Salonique :

La douloureuse nouvelle a produit à Constantinople une impression profonde. C'est qu'indépendamment du sentiment d'indignation que soulève cet affreux massacre, chacun se sent menacé. Le gouvernement a exprimé ses regrets. Il fait écrire dans les journaux turcs des articles de condoléance. C'est un mot d'ordre. Mais savez-vous ce que dit, non la populace, mais le peuple musulman de Stamboul : « Bravo ! voilà que des croyants se sont trouvés à Salonique. » Il ne faut rien exagérer ; mais il suffirait d'un simple incident, d'une rixe entre

quelques musulmans et chrétiens, pour mettre ici même, à Constantinople, le feu aux poudres.

Dimanche et lundi, après la réception des nouvelles de Salonique, les musulmans ont afflué dans les magasins d'armuriers de Galata et de Stamboul : ils ont acheté de grandes quantités d'armes. On ne croit pas à un soulèvement organisé et méthodique qui aurait pour but et pour résultat un massacre général des chrétiens, mais on a la certitude que les attaques isolées seront nombreuses. Les ulémas sont dans des dispositions très-hostiles, qu'ils ne dissimulent guère. Déjà depuis quinze jours le gouvernement a fait distribuer des cartouches aux zaphtis (gendarmes). Il ne veut pas certainement qu'il y ait effusion de sang ; mais il pourrait être impuissant à l'éviter. Jamais les soldats musulmans dont il dispose ne tourneront leurs armes contre leurs frères pour défendre, qui ? des chrétiens, des giaours.

Donc, pour observer la règle de prévoyance, pour éviter des malheurs irréparables, il serait indispensable que l'Europe, profitant de la circonstance propice, obtint le droit de remplacer dans le Bosphore les bâtiments stationnaires des ambassades, qui sont d'un faible tonnage, mal armés et sans utilité pour la défense des chrétiens, par de véritables vaisseaux de guerre. C'est le vœu qui est hautement formulé par toutes les colonies d'Européens et par les chrétiens indigènes.

Les nouvelles de Bulgarie sont mauvaises pour les Turcs. Leur journal officiel annonce que, samedi dernier, les insurgés, au nombre de 4 à 5,000, ont été battus par l'armée impériale dans les environs d'Otly-Kouï, où le mouvement a pris naissance. Mais le fait certain, c'est que l'insurrection persiste. Tout fait même craindre qu'elle prenne de l'extension vers Yamboli et Choumla, c'est-à-dire dans la direction du Danube.

Nouvelles militaires.

Par une circulaire adressée aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au gouverneur général civil de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée, le ministre vient de décider qu'à l'avenir les officiers de réserve appartenant aux corps d'infanterie ou de cavalerie appelés à prendre part aux grandes manœuvres d'automne prescrites par l'article 28 de la loi du 24 juillet 1873 seraient convoqués pour la durée des manœuvres.

Ces officiers auront droit à la solde, aux prestations et aux honneurs afférents aux officiers de leur grade de l'armée active. Ils toucheront en outre, lorsqu'ils en feront la demande, l'indemnité de route, tant pour se rendre de leur résidence légale au corps où ils doivent servir, que pour le retour.

En dehors de ce service imposé aux officiers de réserve pendant les grandes manœuvres, les commandants de corps d'armée pourront autoriser ceux de ces officiers qui le demanderaient, à faire un stage d'au moins un mois dans le régiment auquel chacun d'eux est affecté, mais sans aucune solde.

Les officiers d'infanterie et de cavalerie de la réserve, appelés à servir pendant les grandes manœuvres ou admis à faire un stage, s'habilleront et s'équiperont à leurs frais. Toutefois, dans l'arme de la cavalerie il sera remis à titre de dépôt, pour la durée du stage, un harnachement de troupe aux officiers qui le demanderont.

Quant à la monture, elle leur sera fournie dans les mêmes conditions qu'aux officiers de l'armée active. Il n'est préjugé en rien par ces dispositions sur les mesures qui pourront être prises quant à la remonte et à l'habillement des officiers de réserve.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN PÈLERINAGE A N.-D. DES ARDILLIERS.

Dans les établissements religieux d'éducation, il est d'usage de faire, tous les ans, un pèlerinage à quelque sanctuaire renommé de la sainte Vierge ou d'un grand saint. Les Jésuites de Poitiers avaient choisi cette année, pour but de leur voyage pieux, notre antique et vénéré sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers.

Hier, 17 mai, à 8 heures du matin, un train spécial amenait à Saumur les pèlerins du collège de Poitiers.

Après avoir traversé la rue Verte et la place d'Orléans dans toute leur longueur, on se déployèrent en procession sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur le quai de la place. Alors étincelèrent au soleil les magnifiques bannières de N.-D. Auxiliaresse et du Sacré-Cœur, apportées par le pèlerinage. D'autres bannières suivaient, ayant au milieu d'un splendide oriflamme aux couleurs nationales et bénit par le Souverain-Pontife.

Le supérieur des Pères de Notre-Dame s'avança à leur rencontre avec la croix et la bannière du sanctuaire, et le cortège se mit à processionner devant la chapelle.

C'était vraiment un beau spectacle que de voir ces jeunes gens, tous découverts, marchant dans une attitude recueillie implorant le secours de la sainte Vierge. Aussi, dans le parcours, la foule se pressait à mesure du passage et témoignait de sa joie en voyant la jeune génération venir de si loin pour se nouer aux pieds de la Reine du ciel.

L'arrivée à la chapelle a été magnifique. Tous les tambours, battant aux champs, la musique, jouant une marche triomphale, ont fait retentir de leurs mâles accords le dôme des Ardilliers. Aussitôt la messe commença, pendant laquelle des chants pieux se sont fait entendre. Après le Credo un des Pères Jésuites a développé cette pensée : Les pèlerinages sont l'image de la vie que nous faisons aujourd'hui, et il peut s'appeler une de ces haltes béatifiées le pèlerin fatigué est heureux de faire sa route. C'est qu'en effet les sanctuaires de Marie sont comme ces hôtels où le voyageur s'arrête quelques instants pour se reposer. Nous aussi, nous venons au but du voyage de la vie, demander à notre Mère des forces pour le continuer.

Jeunes encore, nous n'avons pas pour la plupart, que le bonheur ; mais, avançant dans la carrière, nous rencontrons les obstacles et les aspérités de la route. C'est à ces sanctuaires privilégiés que nous demandons le courage nécessaire dans la lutte.

Nous avons foi en Marie, certains nous sommes de son appui dans le danger nous puiserons dans cette visite pieuse nouvelles forces pour surmonter les fatigues qui nous attendent, et nous emporterons avec nous la bénédiction de notre Mère.

Après la messe, le collège — réuni à d'autres condisciples qui maintenant font leurs cours à l'Ecole de cavalerie de Saumur, — quels s'étaient joints MM. les capitaines aussi anciens élèves des Jésuites, — est allé prendre sur les belles terrasses de Notre-Dame une réfection que l'heure déjà avancée de la journée rendait nécessaire.

A 3 heures, un salut solennel réunit de nouveau le pèlerinage aux pieds de l'image miraculeuse de Notre-Dame des Ardilliers. Les voix fraîches des élèves ont tonné l'hymne à Marie, Regina celi, puis le Tantum ergo, et la bénédiction de Dieu est descendue sur ces jeunes âmes. Au milieu des accords répétés de la musique. Alors, comme le voyageur, les Jésuites de Poitiers ont dit adieu à l'hôtel de la chapelle, quelle ils étaient venus se reposer, emportant de leur halte les plus précieux souvenirs.

Notre ville aussi gardera la mémoire de ce pèlerinage, qui, nous l'espérons, sera suivi de bien d'autres.

Depuis deux jours, la température sensiblement modifiée.

Hier soir, vers 4 heures, un orage éclaté sur notre ville. De violents coups de tonnerre se sont fait entendre et une pluie diluvienne, qui a tombé à diverses reprises, a causé la plus grande satisfaction aux cultivateurs et aux jardiniers.

COMMUNE DES ROSIERS.

Le lundi de la Pentecôte, 5 juin, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu sur la place du Champ-de-Foire de cette commune, le concours d'animaux domestiques du canton nord-ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux de chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et malles de cagne sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice.

sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers. Comme les années précédentes, les marchands forains y trouveront aide et protection.

Le service d'été sur les chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur ne commencera que le lundi 26 juin prochain.

Le Journal de Maine-et-Loire annonçait, mardi, qu'une des premières visites de la municipalité nouvelle avait été pour Monsieur le évêque. Nous croyons pouvoir dire que, dès mardi également, Monsieur le évêque a rendu au nouveau maire la visite qui lui avait été faite. (Union de l'Ouest.)

Au Sénat, M. le baron Le Guay a été nommé secrétaire du 1^{er} bureau; M. le général d'Andigné a été nommé membre de la 3^e commission d'initiative parlementaire.

Le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, a concédé des cartes géographiques à 55 communes parmi lesquelles nous remarquons les suivantes, qui appartiennent à notre arrondissement :

Verrie, la Breille, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Forges, Louerrie, Noyant, Cizay, Cerqueux-sous-Passavant, Passavant, la Plaine, la Salle-de-Vihiers, Somloire, Tancoigné, Distré.

MM. les instituteurs sont invités à vouloir bien s'entendre avec MM. les maires pour retirer ces cartes. Elles leur seront remises à la préfecture contre un récépissé signé du maire et timbré.

CONCOURS DE POULINIÈRES ET DE POULICHES.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 28 avril dernier, désigne ainsi qu'il suit les jours où seront distribués les primes d'encouragement pour l'année 1876, aux propriétaires et cultivateurs du département, ayant présenté les plus belles juments poulinières et les plus belles pouliches.

Cette distribution de primes aura lieu, à Baugé, le lundi 28 octobre, à midi, pour les propriétaires de cet arrondissement et ceux de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire.

A Segré, le mercredi 4 octobre à midi, pour les propriétaires de cet arrondissement.

A Chemillé, le jeudi 5 octobre à midi, pour les propriétaires de l'arrondissement de Cholet et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire.

A Angers, le samedi 7 octobre à midi, pour les propriétaires de cet arrondissement.

DEUX CINQUANTAINES.

Partout en France l'usage veut qu'on célèbre les mariages de cinquantaîne. On les appelle les noces d'or, et les journaux d'habitude ne manquent pas de noter ces fêtes de famille chaque fois que l'occasion s'en présente. Cinquante ans de ménage, cela ne se rencontre pas souvent. Eh bien, le fait nous est signalé dans une commune de Maine-et-Loire, tout près d'Angers, à Savennières, non pas une fois, mais bien deux fois et le même jour.

Le 16 mai 1826, deux mariages étaient célébrés dans l'église de Savennières, à la même heure : celui de Hardy (Pierre), âgé de 26 ans, avec M^{lle} Dady (Victoire), âgée de 23 ans, et celui de Belliard (Louis), âgé de 22 ans, avec M^{lle} Turmeau (Eulalie), âgée de 19 ans. Une seule messe avait été dite.

Tous les quatre étaient nés à Savennières.

Mardi, 16 mai 1876, les deux époux, âgés aujourd'hui de 76 et 72 ans, conduisaient de nouveau, après cinquante ans de ménage, leurs deux mariées, qui comptent 73 et 69 printemps.

Une messe solennelle a été célébrée par M. le curé. Plus de cinq cents personnes y assistaient. La musique de Savennières a prêté son concours à cette touchante cérémonie, qui réunissait ainsi au pied des autels ces vétérans du mariage, encore pleins de santé, et aussi heureux, aussi gais qu'il y a un demi-siècle. (Union de l'Ouest.)

La fanfare de Langeais (Indre-et-Loire), qui concourait à Orléans, en 1^{re} division, avec les fanfares d'Orbec (Calvados) et Gien

(Loiret), a obtenu le 1^{er} prix de lecture à vue (médaillon en vermeil, très-grand module), offerte par M. Devade, député du Loiret, et le 2^e prix d'exécution (médaillon grand module en vermeil), offerte par le journal le Loiret.

La population de Langeais, fière des succès de sa fanfare, s'est portée en masse à sa rencontre au chemin de fer et lui a fait un accueil enthousiaste. Sur la bannière brillent aujourd'hui 13 médailles d'or et de vermeil obtenues dans les concours d'Angers, Blois, Tours, Châtelleraul et Orléans.

Ce nouveau succès fait le plus grand honneur à M. Biermant, qui depuis plus de 15 ans met son talent et son zèle à diriger la fanfare de Langeais.

FUNÉRAILLES DE M. RICARD A NIORT.

Nous empruntons au Poitou les détails suivants sur les funérailles de M. Ricard à Niort :

« La dépouille mortelle de M. Ricard est arrivée à Niort à cinq heures et demie du matin.

« Parmi ceux qui l'accompagnaient, citons MM. Tribert et Lepetit père, sénateurs; Antonin Proust, député; Duvergier, chef de bureau au ministère; Tétréau, maître des requêtes au conseil d'Etat; Morand, conseiller à la cour de Poitiers; Arignon, avoué; Berr, industriel; Lepetit fils, secrétaire particulier de M. Ricard.

« MM. le préfet, Giraud, président du tribunal; Maichain, maire de Niort; Perrain, conseiller général, et quelques amis de la famille s'étaient rendus à la gare pour le recevoir.

« Une chapelle ardente avait été installée dans les salles d'attente des premières, et depuis l'heure de l'arrivée jusqu'à la levée du corps, qui eut lieu à onze heures 35 minutes, une foule nombreuse vint la visiter.

« Des bouquets et des couronnes d'immortelles avaient été déposés sur le cercueil, auprès duquel priaient des Sœurs de la Miséricorde.

« Tous les trains du matin ont amené à Niort un grand nombre d'étrangers.

« Le régiment de cuirassiers, l'artillerie, les pompiers rendaient les honneurs militaires; dans les rues de la Gare, du Trianon, place Saint-Jean, rue Motte-du-Pin, sur tout le parcours, foule immense, toutes les fenêtres étaient garnies. Nous avons remarqué dans le cortège les Sœurs grises, les Sœurs de la Miséricorde, les élèves du lycée Fontanes, ceux des écoles communales.

« MM. Bertreau, préfet des Deux-Sèvres; Giraud, président du tribunal; Maichain, maire de Niort; Tréboute, lieutenant-colonel; Antonin Proust, député, et Tonnet, conseiller général, tenaient les cordons du poêle.

« Le tribunal, l'Université, les ponts-et-chaussées, les finances, les postes, les contributions directes et indirectes, les eaux et forêts, les télégraphes, en un mot toutes les administrations étaient représentées.

« Des bandes noires, parsemées de larmes d'argent, tapissaient le pourtour de l'église; un catafalque très-élevé supportait le cercueil, quatre colonnes en indiquaient les angles.

« Mgr de Poitiers a donné l'absoute, puis le cortège s'est remis en marche vers le cimetière, en suivant : Petite-Rue Notre-Dame, rue du Collège, rue Royale, rue des Halles, rue du Minage, place de la Brèche, avenue de Paris, rue Terraudière.

« Les canons, placés sur le haut de la place de la Brèche, tonnaient pendant la cérémonie.

« Au cimetière, foule compacte; on nous dit que des discours ont été prononcés par MM. le préfet, Giraud, président du tribunal, et au nom de l'ordre des avocats par M. Lévrier. On nous dit aussi qu'un discours a dû être prononcé par un ouvrier. »

Faits divers.

Un incendie considérable a éclaté avant-hier à l'imprimerie Berger-Levrault et C^{ie}, à Nancy. Les magasins et une partie des ateliers de cet important établissement, ainsi que l'habitation de M. Norberg, l'un des associés, ont été la proie des flammes.

Toutefois, grâce aux prompts secours, le feu a pu être circonscrit et l'on a préservé

quelques ateliers, notamment ceux de la composition et des presses.

Il n'y a pas d'accidents à déplorer. Les pertes matérielles très-considérables sont couvertes par des assurances.

Des mesures sont arrêtées pour que le travail puisse être repris au plus tôt dans les ateliers non détruits, et les chefs de la maison se sont immédiatement préoccupés du sort des 300 ouvriers qui ne manquent de rien pendant la période du chômage.

Une découverte importante. — Nous lisons dans l'Union de Vaucluse :

« Depuis quelques jours, il n'est bruit à Avignon que d'une découverte acoustique qui serait appelée à faire une véritable sensation dans le monde scientifique. Il s'agit d'un procédé aussi simple que facile pour entretenir une conversation à distance.

« On prend deux tubes en n'importe quelle matière, on ferme l'une des extrémités de chacun avec un morceau de parchemin ou de peau; on les met en communication par une corde, une ficelle, un fil de la longueur que l'on veut, partant du centre de la pièce de parchemin. Cela fait, deux personnes, s'emparant chacune d'un des tubes, se placent à distance, en ayant soin de tenir tendu le fil conducteur. L'une met son tube à son oreille, pendant que l'autre parle à voix basse dans le sien. Alors, ô phénomène! les paroles arrivent à destination avec une lucidité et une netteté dont rien n'approche.

« Les inventeurs de cette découverte ne seraient autres, nous dit-on, que deux sapeurs du 44^e de ligne en garnison à Avignon qui ont fait, il y a quelque temps, l'expérience dans une des grandes salles du Palais des Papes, se servant de tambours en guise de tubes.

« L'expérience a été renouvelée, nous dit-on encore, par des officiers au Champ de Mars, dans l'île de la Barthelasse.

« En ce moment, les enfants la font, on peut le dire, à satiété dans nos rues.

« Si elle se perfectionne, elle nous paraît destinée à faire toute une révolution dans le mode de transmission des sons. »

Un phénomène. — Un fait presque unique en son genre vient d'avoir lieu dans la commune de Lagarde, canton de Vie (Meurthe-et-Moselle).

Le 28 avril dernier, une femme âgée d'environ soixante-quatre ans est morte après une courte maladie. Aussitôt son décès, on a procédé à la toilette funèbre; ensevelissement, déclaration à la mairie, au curé qui a fait annoncer son départ au son lugubre des cloches; le fossoyeur a été prévenu pour préparer la dernière demeure.

Enfin toutes les dispositions ont été prises.

Huit ou neuf heures après la mort, la femme ressuscite au grand étonnement de tout le monde. Elle se trouve en parfaite connaissance et en bonne santé.

Les bonnes gens disent que son tour est passé et qu'elle ne mourra plus.

Cette femme est parfaitement connue de la population de Lunéville, où elle allait toutes les semaines en qualité de commissionnaire.

Les quatre régulateurs. — Nous avons dernièrement annoncé qu'une horloge typique allait être établie à chacun des quatre endroits suivants : à la Bourse, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, à la gare Saint-Lazare et à l'Observatoire, et donnerait le ton, c'est-à-dire l'heure précise aux horloges de la capitale.

L'une d'elle sera mue par l'électricité et placée dans une des caves à température constante de l'Observatoire; c'est elle qui servira de régulateur inflexible aux trois autres, car, en supposant que le courant électrique soit interrompu par une cause quelconque, on a calculé que l'horloge continuerait à marcher pendant une heure environ, en vertu de la vitesse acquise par le balancier.

Maintenant voici quel est le meilleur moyen, mais non le moins dispendieux trouvé par la commission municipale pour le réglage automatique des horloges, de régler les horloges parisiennes.

Des employés spéciaux munis de chronomètres réglés sur les horloges-types seront

chargés d'aller mettre à l'heure les pendules publiques.

Chacune de ces horloges coûtera de 7 à 8,000 francs de construction et d'installation, et le service total une cinquantaine de mille francs par an.

Il paraît qu'à New-York huit jeunes filles viennent d'obtenir le diplôme en médecine.

Pour peu que cet exemple soit suivi en France — et il commence à l'être, — il faudra absolument que l'Académie invente un mot nouveau pour désigner les femmes docteurs.

A la rigueur, le féminin de médecin pourrait être médecine, mais l'usage a donné à ce vocable une signification tout à fait spéciale.

Et si, désireux de recommander une femme médecin, il vous arrivait de dire à un de vos amis malades : « Je vous conseille de prendre une médecine, » cette phrase amphibologique pourrait donner lieu aux confusions les plus désastreuses.

Entendu à l'Ecole militaire :

Le caporal. — L'adjectif est un mot qu'il indique une qualité. Ainsi, dans cette phrase : Le colonel est brave, savez-vous qui est l'adjectif ?

Pitou. — C'est brave, mon caporal.

Le caporal. — Imbécile ! Est-ce que c'est une qualité d'être brave ? Est-ce que je ne le suis pas, moi, brave ? Est-ce que toi, Quillambois, Dumanel, tous les soldats de l'armée française ils ne le sont pas braves ? mais ils ne sont pas colonels ! C'est colonel qu'il est adjectif ! Que tu me feras deux jours de clou pour ta sottise réponse.

Dernières Nouvelles.

M. Faye a eu hier matin un entretien avec M. le Président de la République.

Le mouvement préfectoral n'a pas encore été soumis au conseil.

Le conseil des ministres se réunit aujourd'hui à Versailles.

Le prince Napoléon a fait savoir qu'il ne viendrait siéger à la Chambre que lorsque son élection serait validée.

Sénat. — Hier mercredi, au début de la séance, M. Schœlcher a déposé une proposition de loi tendant à l'abolition de la peine de mort. Cette proposition a été renvoyée à la commission d'initiative.

Chambre des députés. — M. Dufaure a annoncé hier qu'il est de son devoir de présenter à la Chambre une requête du procureur général près la cour de Paris demandant l'autorisation de poursuivre M. Rouvier.

Cette demande a été renvoyée aux bureaux pour la nomination d'une commission.

Le centre gauche s'est réuni hier mercredi, à une heure, sous la présidence de M. Rampont, qui a prononcé l'éloge funèbre de M. Ricard.

D'après l'orateur, « M. Ricard fut patriotiquement téméraire en acceptant le ministère de l'intérieur dans des circonstances particulièrement difficiles. » M. Ricard, ajoute-t-il, « est dignement remplacé par un continuateur de sa politique; le maréchal de Mac-Mahon donne ainsi une preuve de sa loyauté et de sa soumission aux règles parlementaires. »

Le centre gauche soutiendra M. de Marcère.

A Salonique, les six principaux coupables ont été condamnés et exécutés publiquement. Le jugement des autres accusés continue.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUNRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	67	00	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	730		5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	731	25	5
2 1/2 % jouiss. septembre. . .	98	25	50	Crédit Mobilier	157	50	1	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	252	50	
5 % jouiss. novembre	103	20	05	Crédit foncier d'Autriche . . .	476	25	1	Société autrichienne, j. janv. . .	563	75	1
Obligations du Trésor, 1. payé.	480			Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	400	12	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	50		Est, jouissance nov.	587	50	1	Orléans	324		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	400			Midi, jouissance juillet.	750			Paris-Lyon-Méditerranée.	324		
— 1865, 4 %	505			Nord, jouissance juillet.	1350			Est	324		
— 1869, 3 %	360			Orléans, jouissance octobre. . . .	993		2	Nord	324	75	
— 1871, 3 %	347		50	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	640		1	Ouest	321		
— 1875, 4 %	477	50		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1195		15	Midi	294		
Banque de France, j. juillet. . . .	3615		25	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	16			Deux-Charentes	250	35	
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	625			Société Immobilière, j. janv. . . .	321	25	1	Vendée	524		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	390		12	C. gén. Transatlantique, j. juill. .				Canal de Suez.			
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	315										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. .	725		15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) omnibus-mâtin.
6	— 45 — — — — —
9	— 1 — — — — —
1	— 37 — — — — —
4	— 10 — — — — —
7	— 17 — — — — —
10	— 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 20 minutes du matin, direct-mâtin omnibus.	
9	— 30 — — — — —
12	— 38 — — — — —
4	— 44 — — — — —
10	— 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES
Depuis les plus bas prix.

TISSUS UNIS :
MÉRINOS, CACHEMIRES, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crêtonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES
pour hommes et enfants; le pantalon, par 4 mètres 20, depuis 7 fr.

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.

NOTA. — Avant de quitter Saumur, et désirant faire profiter les Dames de cette ville d'un avantage considérable, le propriétaire du grand déballage a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qui l'a si bien accueilli qu'il vient de recevoir vingt grandes caisses de cols et parures de la plus haute nouveauté. — Ces articles comprennent des cols en toile fine, deux piqués, lesquels seront vendus au prix incroyable de **95 centimes pièce.** — **JUPONS PLISSÉS à 5 fr. 95 c.** — **JUPONS RICHES, brodés, depuis 29 fr. jusqu'à 150 fr.,** et quantité d'autres articles, tous de la plus grande fraîcheur.

Tout est vendu prix fixe.

Commune de Martigné-Briand.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Martigné-Briand prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Martigné-Briand, le jeudi 1^{er} juin 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o 1764 mètres 38 centimètres courants de terrassements.	1,323 f. 29
2 ^o 1764 mètres 38 centimètres courants d'empierrements.	6,085 37
3 ^o Travaux d'art.	477 84
4 ^o Somme à valoir pour travaux imprévus.	113 50
Total.	8,000 f. »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. HULLIN, agent-voyer de la circonscription de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etudes de M^r CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n^o 15, et de M^r AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA TERRE DES SEMENCIÈRES

Située communes des Cerqueux et de Nueil-sous-Passavant, canton de Vihiers, D'une contenance totale de **124**

hectares 1 are 25 centiares.
Bâtiments en bon état, bois de belle venue, belle chasse.
S'adresser, pour traiter, à M. MOTAIS, ancien notaire à Angers, rue Basse-du-Mail, n^o 10; à M^r AUDOUIN, à Nueil, ou à M^r CHASLE, à Angers, dépositaire du plan et des titres de propriété. (167)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876, HOTEL DU LION-D'OR
Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes;
Vaste cour, remises et écuries.
S'adresser : à Saumur, chez M. VOSINE-MIOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

LA VUE A 50 ANS

PAR LES FOYERS
CRISTAL DE BOHÈME
M. GUILLON, à TROUVILLE-SUR-MER, est le SEUL dépositaire qui ENVOIE FRANCO la quantité de LUNETTES qu'il faut pour CHOISIR, et lorsque l'on peut SE PASSER des FOYERS, qui sont PLUS DOUX que ceux des conserves; IL LES REPREND pour 50 0/0.
On offre DÉPÔT à Dame ou Monsieur. APPOINTEMENTS et remise. Affranchir et un timbre. (197)

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.**
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.
Saumur, imprimerie P. GODET.